

commerce l'a établi également et les documents en ont été déposés l'autre jour par le ministre de la Justice. Si le gouvernement se préoccupait suffisamment du bien des citoyens, l'une des choses qu'il pourrait faire serait d'éliminer la taxe de 11 p. 100 ce qui contribuerait, dans une faible mesure, à faire baisser le prix des médicaments. Si le gouvernement se préoccupait tant soit peu des effets néfastes du monopole des brevets dans l'industrie des produits pharmaceutiques, c'est lui qui réglerait la fabrication sous licence pour éliminer le monopole qu'une entreprise américaine détenant les brevets exerce sur notre industrie des produits pharmaceutiques. Il ne faut pas oublier que presque tous les brevets accordés ces dernières années, en vertu de la loi canadienne sur les brevets, pour les tranquillisants et les antibiotiques ont été accordés à des fabriques américaines ou étrangères lors même que ces fabriques avaient des succursales au Canada. Ainsi, ce sont des étrangers qui contrôlent notre industrie des produits pharmaceutiques et exercent une forte influence sur le bien-être de notre population.

Pour résumer, le gouvernement a nettement failli à son devoir en s'occupant si peu de la question des médicaments et c'est significatif. Ce n'est qu'à cause de la publicité faite autour d'un rapport du directeur du service des recherches et des enquêtes que la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce et le ministre ont accepté que les audiences soient publiques. Après toute la publicité défavorable sur la position que le gouvernement avait adoptée à l'égard de la question des produits pharmaceutiques, ce dernier a dû se dire, après coup, que des audiences publiques le tireraient d'embarras. Mais depuis toujours, le gouvernement savait qu'il n'en ferait rien, ce qui correspond du reste parfaitement à l'inertie qu'il a manifestée pendant tant d'années dans d'autres domaines. Il n'avait pas l'intention de faire quoi que ce soit pour le bien-être, la santé et les intérêts de la population. Que la libre entreprise s'en charge! voilà son attitude. Voilà probablement pourquoi le gouvernement retient le rapport Clark et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas encore fini d'étudier ce document. Le ministre pense peut-être que la libre entreprise trouvera une solution. Nous nous rappelons qu'en 1957 et 1958, le premier ministre se mourait presque d'impatience d'établir cette commission. Cela nous a valu le rapport Clark qui depuis lors languit dans un tiroir du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

[M. Howard.]

Ce document traite de la santé et du bien-être de la population. La façon dont le gouvernement s'en désintéresse montre combien peu il se soucie du public.

Je ne veux pas aborder la question des programmes nationaux de santé à cet égard. Je tiens tout bonnement à signaler que le premier ministre, qui a tendance à contremander des projets, à temporiser, à imiter l'autruche devant la plupart des problèmes qui se posent, n'a recours, en nommant une commission royale d'enquête, qu'à un truc pour faire oublier la grande question des besoins de notre population en matière de santé, et s'assurer qu'il pourra parcourir le pays lors de la campagne électorale en déclarant qu'il a chargé une commission royale d'enquête d'étudier ce qui, au fond, n'a pas à être étudié. Le premier ministre et ses collègues auront beau faire porter une élection, qu'il s'agisse de la prochaine ou de toute autre élection, sur la lutte entre l'entreprise libre et le socialisme démocratique. Je n'accorderai pas foi aux panégyriques qu'ils prononceront en faveur de la libre entreprise, leurs paroles n'étant pas tempérées par le traitement qu'ils ont accordé aux consommateurs et au grand public au cours des trois ou quatre dernières années. Ils ne se sont arrêtés qu'en passant, s'ils l'ont fait, aux besoins et aux aspirations de la population canadienne, tout occupés qu'ils étaient à noircir le nom de certains fonctionnaires et à d'autres besognes de ce genre, afin de pouvoir agir à leur guise.

M. Regier: On nous demande de voter des crédits provisoires au gouvernement actuel. Si on peut prendre le premier ministre au mot et si, compte tenu des décisions arrêtées à l'autre endroit, il s'apprête à consulter l'électorat du Canada, notre parti, bien entendu, n'hésitera pas à approuver les crédits provisoires.

Une voix: Vous êtes des gens sérieux.

M. Regier: Oui, nous sommes des gens sérieux et conscients de leurs responsabilités. Si le défi qu'ont lancé les membres de l'autre endroit déclenche effectivement une consultation nationale, nous serons alors très heureux d'approuver les crédits provisoires qu'il faut pour assurer le fonctionnement normal du gouvernement d'ici à ce que qu'un nouveau Parlement se réunisse. Toutefois, si le gouvernement demande qu'on lui vote des crédits provisoires et qu'il ne compte pas inviter la population canadienne à prononcer son verdict sur ses réalisations, nous devons alors nous opposer à ce qu'on nous présente pareille requête à ce temps-ci, car, en 1957, et de nouveau en 1958, on a donné à la population canadienne de très grandes espérances.